

Le ministre de la Communication, porte parole du gouvernement commentant les travaux du conseil des ministres

Mobiliser les énergies pour réaliser les plans et programmes adaptés aux priorités et besoins nouveaux de notre société

Suite de la page 1

Le Président de la République a aussi mis l'accent sur l'importance que revêtent la formation scientifique et technique et le perfectionnement des cadres supérieurs et moyens pour assurer une meilleure gestion des chantiers de travail et de construction dans tous les domaines.

Il a appelé à cet égard, à tirer le meilleur parti des expériences qui ont connu un succès éclatant et permis aux pays qui les ont initiées de réaliser des progrès fulgurants.

Outre l'élargissement du comité interministériel chargé du suivi de la réforme et de la modernisation de l'enseignement aux responsables des autres départements concernés, le Président de la République a exhorté ledit comité à centrer son action sur les mesures permettant de combler le retard accusé par notre pays dans ce domaine en assurant une meilleure adéquation entre l'enseignement et les besoins du marché de l'emploi afin d'aboutir à une production qui nous assure l'autosuffisance et de créer des opportunités d'emplois au profit des fils du pays et leur assurer une vie décente chez eux et les prémunir ainsi contre les tentatives négatives, l'oïveté et le recours à l'étranger, comme c'est souvent le cas.

Le conseil a confié à un comité interministériel l'examen du projet de code de l'eau et la réévaluation du système d'accès universel aux services.

Le conseil a, par ailleurs examiné et adopté les textes suivants:

- Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'ordonnance n° 2004-005 du 10 novembre 2004 relative à l'accord de prêt signé le 4 octobre 2004 entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement, destiné au financement du projet de développement de l'enseignement supérieur (PDESUP).

Le texte ainsi adopté s'inscrit dans le cadre de la stratégie du gouvernement en matière de développement du système éducatif dans le cadre des objectifs décennaux consistant à améliorer l'efficacité interne et externe de la formation des cadres supérieurs, à promouvoir la recherche scientifique et à améliorer les capacités d'accueil à travers notamment l'achèvement de la construction en cours de la cité universitaire et de ses annexes.

Ce projet financé par l'IDA compte deux composantes principales:

1) l'amélioration qualitative et l'adéquation de l'enseignement supérieur axées sur:

- l'amélioration du contenu et de la qualité de la formation
- la diversification et l'enrichissement des ressources de la formation
- l'amélioration de l'environnement pédagogique

2) le développement institutionnel de l'enseignement supérieur qui comprend:

- l'initiation des réformes universitaires
- la mise en place d'un système informatisé de gestion intégrée
- la construction et l'équipement de nouveaux locaux administratifs pour l'Université et la formation d'un personnel sélectionné.

L'accord de crédit porte sur un montant de 10 millions d'unités de DTS soit l'équivalent de 3.980.000.000 ouguiya remboursables sur une période de 40 ans dont 10 ans de grâce avec une taxe d'engagement de 0,5 pc et une taxe de service qui s'élève à 0,75 pc.

- Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'accord de prêt signé le 4 septembre 2004 entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA), destiné au financement du projet d'amélioration de la production fourragère. Le projet d'amélioration de la pro-



duction fourragère s'inscrit dans le cadre de la stratégie du gouvernement relative à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté dans les zones rurales à travers l'alimentation du bétail et l'introduction des cultures fourragères dans le cadre de l'option d'agriculture extensive et d'accès aux technologies nouvelles.

Cette nouvelle orientation est dictée par les transformations et bouleversements dus à la dégradation de l'environnement et par le besoin qui se fait sentir d'une exploitation plus efficiente de l'eau et des ressources ligneuses pour compenser les dommages causés aux pâturages et au milieu national du fait de la réduction des activités et des prédateurs.

Ce projet compte les composantes suivantes:

- la création de fermes pilotes sur une superficie globale de 300 ha,
- l'acquisition de services agricoles tels que la vulgarisation et le perfectionnement des agriculteurs, des éleveurs et des associations paysannes,
- l'appui institutionnel,
- les services de consultation

Ce projet bénéficie d'un financement du fonds koweïtien à hauteur de 615.000 dinars koweïtiens soit l'équivalent de 540 millions d'ouguiya remboursables sur une période de 22 ans dont 4 ans de grâce pour un taux d'intérêt de 1 pc et une taxe annuelle de service de 0,5 pc.

- Projet de loi d'habilitation autori-

sant le Gouvernement conformément à l'article 60 de la constitution à ratifier par ordonnance, l'accord de crédit qui sera signé entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale pour le Développement (IDA), destiné au financement du projet de lutte anti-acridienne.

L'exécution du projet en cours de préparation que le Gouvernement oeuvre à faire ratifier entre les deux sessions parlementaires c'est à dire entre les mois de mai et juin 2005, vise à former une capacité nationale de lutte et de prévention contre ce fléau durant les 3 et 4 prochaines années.

Une partie du financement fourni par la Banque Mondiale sera consacrée à la préparation du projet.

Le démarrage de ce projet devrait permettre d'améliorer la capacité actuelle de traitement qui demeure en deça de la norme pour qu'elle atteigne 40.000 ha/j à la lumière notamment de l'invasion acridienne importante subie par notre pays et les dégâts considérables qu'elle a causés aux cultures et aux pâturages en dépit des efforts exceptionnels consentis et qui ont permis de traiter 1 million d'hectares et face à la réapparition probable de ce fléau au cours des prochaines années.

L'Association Internationale de Développement assurera le financement de ce projet vital dont le démarrage est prévu au cours du 1er trimestre de l'année 2005.

- Projet de décret portant création et organisation d'un établissement public dénommé société nationale des forages et puits (SNFP).

La création de cette société s'impose comme la meilleure des options proposées pour permettre à ce secteur de réaliser ses objectifs visant à assurer la pérennité de la disponibilité de l'eau potable à travers:

- la dotation de chaque village peuplé de plus de 500 individus d'un réseau

d'adduction d'eau;

- la création d'un point d'eau moderne dans chaque village de plus de 150 habitants;

- l'amélioration du taux de couverture en milieu urbain pour le porter au moins à 80 pc.

La réalisation de tels objectifs requiert une capacité annuelle moyenne d'au moins 200 forages et puits, ce qui équivaut à 500 forages de prospection chaque année, ce qui dépasse les capacités actuelles des secteurs public et privé.

En dépit du fait que l'on s'oriente vers une prise en charge progressive par le secteur privé des missions définies dans ce domaine en attendant qu'il acquiesse les capacités requises et au regard de l'abandon par le secteur concerné de tous les rôles qui étaient les siens, il devient impérieux de subvenir à la demande nationale par la création d'une société qui puisse assurer le service nécessaire.

Cette société sera un établissement à caractère industriel et commercial qui sera doté des moyens et équipements nécessaires au forage pour améliorer la capacité nationale en matière de réalisation de points d'eau, pour assurer une exécution plus efficace du programme hydraulique villageois et pastorale, pour faire face au déficit du secteur privé et contribuer à la maîtrise de ses prix pour les maintenir à un niveau abordable.

Ainsi, le Gouvernement poursuit sous l'impulsion du Président de la République son action pour mobiliser les énergies, réaliser les études et déterminer les voies optimales en vue de résoudre les problèmes de notre société et réaliser les plans et programmes adaptés aux priorités et besoins nationaux nouveaux en comptant sur nos moyens propres et en mettant à profit la coopération positive et fructueuse avec nos partenaires au développement.